

ARDIAN Multi Stratégies FCPR
Code ISIN parts A : FR0013486446

Fonds Commun de Placement à Risques article L.214-28 du code monétaire et financier,
géré par ARDIAN France (la "**Société de gestion**")

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR (DICI)

AVERTISSEMENT

"Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds commun de placement à risques. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non."

1 – Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un fonds de fonds ayant pour objectif d'investir principalement dans des portefeuilles de fonds ou de sociétés non cotées. Le Fonds investira, directement ou indirectement, dans des parts de fonds de capital investissement (les "Fonds Sous-Jacents"), étant précisé que ces investissements prendront exclusivement la forme de parts, actions ou droits représentatifs de placement financier d'entités constituées dans un Etat membre de l'Organisation de Coopération de Développement Economique dont l'objet principal est d'investir dans des sociétés dont les titres de capital ne sont pas admis aux négociations sur un Marché d'Instruments Financiers ("**Entité OCDE**").

2 – Caractéristiques essentielles

Le Fonds souscrira ou acquerra notamment des parts, actions ou droits dans des Fonds Sous-Jacents ou portefeuille de Fonds Sous-Jacents (i) de capital-investissement de type capital transmission (*buy-out*) et/ou de capital développement (*growth expansion*), (ii) investissant en Europe au moins soixante-dix pour cent (70%) du total des engagements pris dans des Fonds Sous-Jacents. Le Fonds investira également dans des Fonds de Fonds Secondaires jusqu'à trente pour cent (30%) du total des engagements pris dans des Fonds Sous-Jacents. Les Fonds de Fonds Secondaires ont pour stratégie d'acquérir essentiellement des participations dans des Fonds Sous-Jacents ou portefeuille de Fonds Sous-Jacents dont le montant total des souscriptions a été appelé au minimum à hauteur de quinze pour cent (15%).

Le Fonds pourra souscrire dans des fonds d'investissement gérés ou conseillés par la Société de Gestion ou une Entreprise Liée jusqu'à cent pour cent (100%) du total des engagements pris par le Fonds.

Les Investissements du Fonds seront réalisés, conformément aux quotas et ratios qui lui sont applicables, au travers des catégories d'actifs suivants, et sans que cette liste soit limitative :

- (i) essentiellement en droits représentatifs d'un placement financier dans une Entité OCDE dont l'objet principal est d'investir dans des sociétés européennes non cotées ;
- (ii) jusqu'à 100% en instruments du marché monétaire (OPCVM ou FIA) cotés ou non cotés, exclusivement à titre temporaire pour les besoins de placement de trésorerie dans l'attente de la réalisation d'un Investissement, de paiement de frais ou de distributions.

La trésorerie disponible courante conservée dans l'attente de la réalisation d'un Investissement, de paiement de frais ou de distributions, pourra être investie en instruments du marché monétaire (OPCVM ou FIA) ou sous forme de dépôts à terme auprès d'un ou plusieurs établissement(s) de crédit.

Le Fonds n'investira pas ces sommes dans des fonds d'investissement étrangers hautement spéculatifs (dits "*hedge funds*") et ne réalisera pas d'opérations sur des marchés à terme et/ou optionnels.

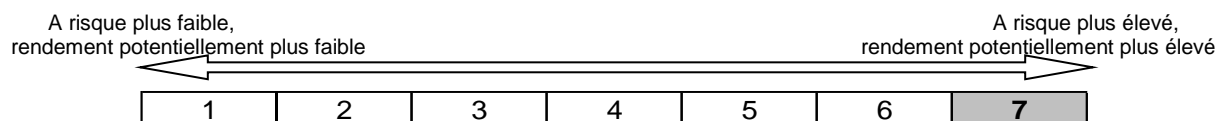
➤ **Durée de blocage** : Les rachats sont bloqués pendant dix (10) ans à compter de la date de constitution du Fonds, c'est-à-dire jusqu'à la clôture de la liquidation du Fonds.

➤ **Affectation des résultats** : Toutes les distributions reçues par le Fonds seront allouées aux Porteurs de Parts A au prorata de leurs engagements respectifs dans le Fonds, sauf lorsque les montants reçus par le Fonds sont réinvestis ou bien utilisés pour payer des frais ou dépenses du Fonds. Le Fonds peut réinvestir tout ou partie des produits nets reçus des Fonds Sous-Jacents, étant précisé que les montants cumulés investis par le Fonds ne devront en aucun cas excéder 120% de la somme des Engagements des Investisseurs.

2 - Profil de risque et de rendement

Recommandations : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant dix (10) ans à compter de la date de constitution du Fonds.

Indicateur synthétique de rendement et de risque du Fonds



Sur une échelle de risque classée de 1 à 7, le Fonds est positionné au niveau du risque le plus élevé. Ce positionnement se justifie par (i) une exposition du fonds au marché des entreprises non cotées, (ii) une absence de garantie du capital investi et (iii) l'ensemble des risques liés aux contraintes de gestion de ce Fonds.

➤ Risques importants pour le FIA non pris en compte par l'indicateur :

Risque de liquidité : Le Fonds détiendra principalement des titres qui ne sont pas admis aux négociations sur un Marché d'Instruments Financiers et dont la liquidité peut être faible ou inexistante. Par suite, et bien que le Fonds aura pour objectif d'organiser la cession de ses participations dans les meilleures conditions, il ne peut être exclu que le Fonds éprouve des difficultés à céder de telles participations dans les délais et à un niveau de prix souhaités ou initialement envisagés.

Les autres facteurs de risque sont détaillés dans le Règlement du Fonds.

3 - Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

a) Répartition des taux de frais annuels moyens (TFAM) maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM maximum) (1)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
a) Droits d'entrée et de sortie (2)	-	-
b) Frais récurrents de gestion et de fonctionnement (3)	1.15%	0.8%
c) Frais de constitution (4)	0.015%	-
d) Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations (5)	0.02%	-
e) Frais de gestion indirects (6)	1.75%	-
TOTAL	2.935% = valeur du TFAM-GD maximal	0.8% = valeur du TFAM-D maximal

(1) La politique de gestion des frais n'a pas vocation à évoluer en fin de vie du Fonds.

(2) Il n'y a pas de droits d'entrée et de sortie.

(3) Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds comprennent notamment la rémunération de la Société de gestion, du Dépositaire, du Délégué administratif et comptable, de l'intermédiaire chargés de la commercialisation, des Commissaires aux Comptes et les frais d'administration du Fonds.

(4) Les frais de constitution du Fonds correspondent aux frais et charges avancés par la Société de gestion pour la création et l'organisation du Fonds (frais juridiques, etc.).

(5) Les frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations sont tous les frais liés aux activités d'investissement du Fonds. Ces frais recouvrent notamment les frais et honoraires d'audit, d'études et de conseils relatifs à l'acquisition, la cession de titres et au suivi des participations.

(6) Les frais de gestion indirects sont les frais de gestion liés aux investissements dans d'autres OPCVM ou FIA.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à l'article 21 du Règlement du Fonds, disponible sur demande.

b) Modalités spécifiques de partage de la plus-value ("carried interest")

Aucun mécanisme de "carried interest" ou assimilé ne sera mis en place dans le Fonds.

c) Commission normalisée, selon trois scénarios de performance, entre le montant des parts A souscrites par le souscripteur et les frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion.

Rappel de l'horizon temporel utilisé pour la simulation : 10 ans (durée de vie du Fonds)

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE (évolution de l'actif net du Fonds depuis la souscription, en % de la valeur initiale)	MONTANTS TOTAUX, SUR TOUTE LA DURÉE DE VIE DU FONDS pour une souscription initiale (droits d'entrée inclus) de 1.000 € dans le Fonds			
	Montant initial de souscription en parts A	Total des frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée)	Impact du "carried Interest"	Total des distributions au bénéfice du souscripteur de parts A lors de la liquidation (nettes de frais)
Scénario pessimiste : 50 %	1.000 €	239 €	0 €	261 €
Scénario moyen : 150 %	1.000 €	294 €	0 €	1 206 €
Scénario optimiste : 250 %	1.000 €	348 €	0 €	2 152 €

Attention, les scénarios ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur présentation ne constitue en aucun cas une garantie sur leur réalisation effective. Ils résultent d'une simulation réalisée selon les normes réglementaires prévues à l'article 5 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret

4 - Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds : Suite à la clôture de chaque semestre de l'Exercice Comptable, la Société de Gestion établit l'inventaire de l'actif du Fonds, et met à la disposition des Investisseurs la composition de l'actif du Fonds dans un délai de huit (8) semaines suivant la clôture concernée. Le règlement du Fonds, le dernier rapport annuel, le dernier rapport semestriel et la dernière composition de l'actif sont communiquées à tous les investisseurs qui en font la demande, par courrier électronique à clientservicing@ardian.com ou par courrier postal au [●].

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La Société de gestion établit la valeur liquidative des parts A mensuellement. Les valeurs liquidatives des parts les plus récentes sont communiquées à tous les Investisseurs qui en font la demande, dans les huit (8) jours de leur demande (qui doit être adressée par courrier électronique ou par courrier postal). Elles sont affichées sur le site web de la Société de Gestion (www.ardian.com) et sont communiquées à l'AMF. Le Règlement du Fonds est disponible sur demande.

Fiscalité : le traitement fiscal de l'investissement dans le Fonds dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur. Les investisseurs doivent consulter leurs propres conseils au préalable d'un investissement.

Informations contenues dans le DICI : La responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Règlement du Fonds.

Les termes précédés d'une majuscule sont définis dans le Règlement du Fonds.

Le Fonds est agréé et réglementé par l'AMF. ARDIAN France est agréée par l'AMF sous le numéro GP 99039 et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12 mars 2020.

**Pour toute question, s'adresser à :
ARDIAN France par e-mail clientservicing@ardian.com**